

MAIRIE  
DE  
**St Léger-sur-  
Roanne**  
LOIRE  
42155  
-----

Téléphone : 04.77.66.86.72

**ARRETE  
DU MAIRE DE LA COMMUNE  
de Saint Léger-sur-Roanne**

**Le Maire de la Commune de Saint Léger-sur-Roanne**

**VU** le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3,

**VU** le Code de la Route, notamment son article R 37.1,

**VU** le Code Pénal, notamment son article R 610.5,

**VU** la demande de l'entreprise ALLCOMS TECHNOLOGIES, représentée par Madame Carole DAVID, en date du 04 octobre 2021, pour des travaux pour le compte de Bouygues Télécom (déploiement fibre optique),

Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers pendant toute la durée des travaux, route de Renaison et route de Roanne.

**Objet :**

**REGLEMENTATION DE LA  
CIRCULATION :**

*Circulation alternée  
manuellement  
(ou par feux tricolores si  
besoin)*

**route de Renaison (R.D.9)  
et route de Roanne (R.D.9)**

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Durant la période de l'exécution des travaux (**du 18 octobre au 17 décembre 2021**), la circulation sera alternée manuellement (ou par feux tricolores si besoin), route de Renaison et route de Roanne.

Les travaux s'effectueront de nuit (de 22 heures à 06 heures)

**ARTICLE 2 :** L'entrepreneur sera tenu de mettre en place et d'entretenir sous sa responsabilité, la signalisation diurne et nocturne appropriée à l'état du chantier.

**ARTICLE 3 :** Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès verbaux et poursuivies conformément à la loi.

**ARTICLE 4 :** Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de la Brigade de Renaison, Madame le Maire de Saint Léger-Sur-Roanne, et l'Entreprise ALLCOMS TECHNOLOGIES sont chargés de l'exécution de présent arrêté qui sera publié et transmis à Monsieur le Sous-Préfet de Roanne.

Saint-Léger-sur-Roanne, le 08 octobre 2021  
Le Maire,  
Marie-Christine BRAVO



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202533-20211008-ARRETE202156-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/10/2021

